

Formule 8.1

**Avis de résiliation de la location par le locateur pour non-paiement
du loyer ou des frais de services aux locataires
(locations à usage d'habitation prévoyant des services aux locataires)**

Nom du locataire

Adresse de l'unité locative

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN AVIS LÉGAL QUI POURRAIT ENTRAÎNER
VOTRE EXPULSION DE VOTRE UNITÉ LOCATIVE.**

Votre location est résiliée le _____ 20 _____ pour le motif
suivant : (date à laquelle le paiement était exigible)

Vous devez un montant de _____ \$ pour le loyer du (des) mois de _____ ainsi
qu'un montant de _____ \$ pour les frais de services aux locataires du (des) mois
de _____.

Vous devez quitter votre unité locative le _____
(mois/jour/année)

Nom du locateur

Signature du locateur

Date

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES LOCATAIRES

Si vous reconnaissez devoir le montant que le locateur vous demande, vous devez le lui payer avant la date à laquelle il vous ordonne de quitter votre unité locative. Si vous lui remettez le montant total indiqué au présent avis ainsi que tout autre montant qui est dû à la date du paiement, vous n'aurez pas à quitter votre unité sauf s'il vous ordonne par écrit de le faire.

Si vous ne reconnaissez pas devoir le montant indiqué au présent avis, vous devriez vous adresser à votre locateur. Si vous ne pouvez vous entendre avec lui, vous pouvez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403 ou encore par courriel à rtb@gov.mb.ca afin de contester l'avis.

Si vous ne payez pas le montant exigé et si vous ne quittez pas votre unité locative, votre locateur peut demander à la Direction de la location à usage d'habitation de donner un ordre de reprise de possession. La Direction peut vous ordonner de quitter votre unité et de payer au locateur le montant que vous lui devez, y compris le droit de dépôt qu'il verse lorsqu'il lui présente une demande.